

**ARRETE N°2492/DRASS/PSMS**

**Modifiant l'arrêté N°1237/DRASS/PSMS du 20 avril 2007 autorisant la création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Saint Leu, par la S.A.S. Gestion Apolonia – 127 route du Bois de Nèfles – BP 105 - 97492 Sainte Clotilde Cedex**

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION  
*Officier de la Légion d'Honneur*  
*Chevalier dans l'ordre national du mérite*

Et

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté N°1237/DRASS/PSMS du 20 avril 2007 portant autorisation de création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes de Saint Leu de 41 lits, sur une capacité totale demandée de 99 lits, par la SAS Gestion Apolonia,

VU l'arrêté N°728/DRASS/PSMS du 6 mars 2009 autorisant la délocalisation de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes de Saint Leu, sur la commune de Saint Paul à « mont roquefeuil », Saint Gilles les Bains,

Considérant que la disponibilité des crédits de fonctionnement des autorités de tarification, à la date du présent arrêté, permet le financement du solde de places, soit 58,

Sur proposition du Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et du Directeur Général des services du Département,

**ARRETEMENT**

**ARTICLE 1 :** L'article 1 de l'arrêté N°1237/DRASS/PSMS du 20 avril 2007 est modifié comme suit :  
« Est autorisée la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 58 places, portant sa capacité totale à 99 places, sur la commune de Saint Paul, par la S.A.S. Gestion Apolonia - 127 route du Bois de Nèfles – BP 105 - 97492 Sainte Clotilde Cedex.

**ARTICLE 2 :** Le Fichier National des Equipements Sanitaires et Sociaux est mis à jour compte tenu de cette autorisation, comme suit :

Entité juridique : SAS Gestion Apolonia

Statut : Autre société ( code 75 )

N° FINESS : 97 040 600 5

Catégorie d'établissement : Maison de retraite (EHAPD) code 200

N° FINESS : 97 040 601 3

Discipline d'équipement : Accueil en maison de retraite ( code 924 )

Mode de fonctionnement : Hébergement complet internat ( code 11 )

Catégorie de clientèle : Personnes âgées dépendantes ( code 711 )

Personnes Alzheimer ou maladies apparentées ( code 436 )

Capacité : 89 ( code 711 )

10 (code 436)

Lieu : le Mont Roquefeuil

97434 Saint Gilles les Bains

**ARTICLE 3 :** L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour 45 places.

**ARTICLE 4 :** La présente autorisation est valable pour une durée de 15 ans sous condition de satisfaction à la visite de conformité prévue à l'article L 313-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et des Solidarités, ou d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil Général de la Réunion, dans un délai de deux mois suivant sa notification au demandeur ou publication, et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis dans le même délai suivant sa notification ou publication.

**ARTICLE 6 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales, et le Directeur Général des Services du Conseil Général de la Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion et au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 22 septembre 2009

Le Préfet de la Réunion

La Présidente du Conseil Général de la Réunion

Le secrétaire général pour  
les affaires économiques  
Jean BALLANDRAS

Le Directeur Général des Services  
Charles Olivier MANES